



Que deviennent les donations et successions de mes parents

Par **leclercqdan**, le **14/02/2009** à **08:09**

Merci pour votre réponse, on m'a parlé de récompense comment celle ci se calculent-elle.
merci

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **11:02**

Bonjour,

Pour pouvoir vous donner une réponse précise, il faudrait une question précise également.

Pouvez-vous nous donner plus d'informations. Merci par avance.
Cordialement

Par **leclercqdan**, le **15/02/2009** à **12:12**

j'avais expliqué ma demande dans un précédent message, je vous le réexpose. Mon divorce vient d'être prononcé le 29 janvier ma maison achetée en commun avec mon ex en 1978 (maison phénix) d'une valeur à l'époque de 70000 frs vendue le 9 février 170000€. Nous étions mariés sous le régime de la communauté durant mon mariage j'ai bénéficié de mes parents de plusieurs donations et des successions de mes parents ainsi que de la vente de plusieurs propriétés. Tout ceci dépassant le prix de la vente de la maison. J'ai injecté ds cette

maison une grande partie rénovation transformation et remboursement des emprunts. On m'a dit que tout mes biens propres étaient récupérable, ce qu'on m'a confirmé sur ce site, mais j'ai toujours un doute car mon notaire m'a parlé lui de récompenses donc je voudrai savoir comment cela se passe-t-il je devrai passer chez le notaire prochainement pour la liquidation j'attends juste le papier de jugement de mon divorce.
A l'avance merci

Par **Marion2**, le **15/02/2009** à **12:28**

Bonjour,
Je vous avais répondu.
Tout ce qui est donation de vos parents et succession, vous appartient en propre.
Donc, au moment du partage des biens, vous devez récupérer l'argent provenant de la donation et de la succession de vos parents.

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **13:16**

Bonjour,

Là vous rentrez pleinement dans toute la jurisprudence en ce qui concerne l'utilisation des fonds propres dans le cadre d'une communauté.

Une part du prix de vente de la maison revient, bien sûr, à votre ex conjoint mais vous allez pouvoir récupérer l'argent mis dans la communauté provenant de vos biens propres.

Laure avait déjà répondu en ce sens d'ailleurs et je ne peux que donner la même réponse.
Cordialement